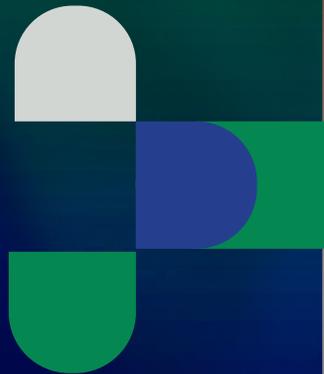


College of Physicians
and Surgeons of
New Brunswick



Collège des médecins
et chirurgiens du
Nouveau-Brunswick

Rapport annuel 2024





Dans ce rapport

- 3 Objectif, mission, et vision
- 4 Valeurs
- 5 Message du président
- 6 Message de la registraire et chef de la direction
- 7 Inscription des médecins et chirurgiens qualifiés
- 13 Enquête sur les plaintes
- 16 Assurance de la qualité des soins
- 18 Gouvernance

Reconnaissance du territoire

Le Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick (CMCNB) reconnaît qu'il exerce ses activités sur le territoire traditionnel non cédé des Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati (Passamaquoddy). Ce territoire est couvert par les « traités de paix et d'amitié » que ces nations ont signés pour la première fois avec la Couronne britannique en 1725. Ces traités ne portaient pas sur la cession de terres et de ressources, mais reconnaissaient les titres des Mi'kmaq et des Wolastoqiyik, et établissaient les règles de ce qui devait être une relation permanente entre les nations.

Le CMCNB respecte les aînés, anciens et actuels, ainsi que les descendants de ce territoire. Nous honorons les gardiennes et gardiens du savoir et cherchons à obtenir leurs conseils alors que nous nous efforçons d'établir des relations plus étroites avec les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF

Le CMCNB se consacre à la protection des patientes, des patients et de la profession médicale. Fondé sur l'intégrité, l'équité, la compassion et l'innovation, le Collège favorise des soins de qualité et de confiance ainsi qu'une communauté plus saine pour la population du Nouveau-Brunswick.

MISSION

Protéger le public et la profession par la délivrance de permis d'exercice aux médecins qualifiés de manière équitable et transparente, orienter les normes de soins et préserver la confiance du public par une surveillance objective de la conduite professionnelle des médecins.

VISION

Des médecins de confiance offrant des soins de qualité aux patients.



NOUS
TRAITONS
TOUT LE
MONDE SUR
UN PIED
D'ÉGALITÉ

Valeurs

Intégrité

Nous faisons preuve d'honnêteté et d'éthique envers les patients et les médecins en adoptant une approche objective et transparente en matière de permis d'exercice, de plaintes et d'évaluations.

Équité

Nous traitons tout le monde sur un pied d'égalité et sans discrimination.

Compassion

Nous conseillons le public et les médecins avec sensibilité, bienveillance et respect.

Innovation

Nous dirigeons le changement dans notre cadre de soins de santé en constante évolution grâce à la flexibilité et à la formation continue.

Message du président

Alors que je commence à assumer mes nouvelles fonctions de président du CMCNB, je me consacre au rôle crucial de notre organisme, qui consiste à maintenir la confiance dans les médecins du Nouveau-Brunswick et dans la capacité de la profession médicale à s'autoréglementer. Malgré les nombreux défis que connaît le système de soins de santé aujourd'hui, il nous incombe de veiller à ce que les médecins autorisés à exercer la médecine dans la province soient tenus de respecter des normes élevées, tant sur le plan de leur éducation et de leur formation que de leur conduite à l'avenir.

Le traitement des plaintes déposées à l'encontre des membres inscrits est un élément central de notre mandat. Au cours de la dernière année, l'équipe du CMCNB a mis en œuvre de nouvelles mesures, dont la résolution rapide, afin de s'assurer que toutes les plaintes sont traitées de manière appropriée,

dans un souci d'efficacité et d'équité. Vous trouverez d'autres détails dans ce rapport.

La médecine est une profession en constante évolution et le CMCNB pour mandat de mettre à jour ses normes professionnelles en fonction de l'évolution des normes d'exercice. En particulier, le rôle de plus en plus important des soins virtuels ainsi que les difficultés que vivent de nombreux patients et patientes pour consulter un fournisseur de soins habituel ont entraîné des changements importants dans la manière dont nous fournissons les services médicaux. Cette situation a entraîné de nouvelles complexités dans le maintien de la continuité et de la qualité des soins. Je suis heureux que le CMCNB ait publié des normes professionnelles actualisées en matière de soins virtuels, de soins épisodiques et de continuité des soins afin d'aider les médecins et les patients à faire face à ces changements.

Je me réjouis également des progrès considérables réalisés dans le cadre du programme d'Évaluation de la capacité à exercer des médecins chevronnés et formés à l'étranger, ainsi que de l'assurance qualité continue fournie par le comité d'évaluation collégiale. Ces programmes d'évaluation sont essentiels au maintien de normes élevées de compétence et de professionnalisme parmi les praticiennes et praticiens, et pour préserver la confiance du public dans notre profession.

J'ai la chance de travailler avec des médecins dévoués qui s'engagent à protéger le public et l'intégrité de notre profession en siégeant au sein de notre conseil, de nos comités et de nos groupes de travail. Je vous remercie du rôle que vous jouez pour veiller à ce que seuls des médecins qualifiés, éthiques et compétents

soignent les gens du Nouveau-Brunswick. Continuons à évoluer avec notre profession et veillons à ce que nos pratiques réglementaires restent efficaces et pertinentes dans le cadre général du système de soins de santé.

Le président,

**Dr Kerry Sheppard
FRCS**



Message de la registraire et chef de direction



Alors que nous jetons un regard sur 2024, une autre année d'importantes transformation et croissance, je suis animée d'un profond sentiment d'optimisme quant à l'avenir du CMCNB.

Nous avons accueilli le changement à bras ouverts, en nous tournant vers les technologies de pointe pour améliorer nos processus. Ces dernières font désormais partie intégrante de nos activités quotidiennes, car elles nous permettent de traiter les renseignements avec une précision accrue, de répondre aux demandes plus rapidement et d'offrir des services plus efficaces aux membres inscrits. La réglementation médicale moderne exige des solutions modernes, et je suis très fière de nos progrès. D'autres ordres et collègues canadiens en ont pris note et nous recevons régulièrement des commentaires positifs sur notre transformation. Nous sommes fiers de servir de partenaire pour aider à guider notre évolution collective à l'échelle nationale.

Notre croissance ne s'est pas uniquement limitée à la technologie; en effet, nous avons ajouté d'autres personnes à notre équipe. Cette dernière s'est enrichie de plusieurs nouveaux professionnels, qui apportent tous des années d'expérience et d'expertise dans leurs domaines respectifs.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner les progrès incroyables réalisés au cours de la dernière année dans le cadre de notre programme d'Évaluation de la capacité à exercer (ECE). L'équipe a travaillé très fort, en étroite collaboration avec nos partenaires du gouvernement et des régions régionales de la santé de la province, à réduire la liste initiale des personnes candidates au programme à une liste restreinte de personnes candidates exceptionnelles, qui sont toutes des médecins formés à l'étranger et possédant une expérience considérable. À l'automne 2024, la première cohorte de dix personnes candidates a commencé son stage d'évaluation clinique (SEC) sous la supervision de médecins du Nouveau-Brunswick. Les personnes candidates retenues commenceront à voir des patientes et patients dans la province au cours du premier semestre 2025. Le présent rapport contient d'autres détails sur cette initiative passionnante et déterminante.

Cette année a été une merveilleuse illustration de l'importance de la collaboration. Ensemble, nous obtenons les meilleurs résultats et nous sommes plus forts. Nous avons renforcé nos liens avec d'autres organismes de réglementation médicale, le gouvernement et les organismes de soins de santé partenaires. Ces collaborations nous ont permis de communiquer nos connaissances, d'aligner nos normes et d'atteindre plus rapidement des objectifs communs.

J'aimerais exprimer ma sincère gratitude à nos membres inscrits pour leur soutien, à notre personnel pour ses efforts et à nos partenaires pour leur collaboration. Je vous remercie des services que vous offrez en appui au CPCNB, à la profession médicale et à la population du Nouveau-Brunswick. La registraire et chef de direction,

D^{re} Laurie Potter
M.Ed, FRCPC

Inscription des médecins et chirurgiens qualifiés



Le CMCNB s'engage à veiller à ce que tous les médecins, chirurgiennes, chirurgiens, personnes étudiantes, et adjointes et adjoints au médecin exerçant dans la province répondent à des normes élevées en matière d'éducation, de formation et d'expérience médicales. **Notre processus d'inscription est conçu pour protéger le public** en veillant à ce que seuls des praticiennes et praticiens qualifiés et compétents soient autorisés à exercer la médecine au Nouveau-Brunswick.

Intégration complète du portail des membres

Nous avons continué à améliorer nos processus d'inscription afin de maintenir l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession dans la province. Nous avons transféré toutes les activités d'inscription sur Alinity, notre nouveau portail pour les membres. Grâce à cette mesure, nous avons pu améliorer la gestion de notre base de données, simplifier la réintégration des médecins inactifs et des suppléants, et introduire de meilleurs processus pour le prolongement du permis des suppléants et le renouvellement annuel du permis des stagiaires postdoctoraux et des personnes étudiantes en médecine.

En outre, nos renouvellements annuels sont désormais entièrement gérés au moyen d'Alinity. Les commentaires ont été nombreux, comme en témoignent de nombreux membres inscrits qui ont souligné le caractère intuitif et transparent du nouveau processus. Au cours de la dernière année, nous avons traité de plusieurs points à améliorer, notamment le calendrier, les communications et le traitement des paiements, relevés au cours de la première période de renouvellement annuel au moyen d'Alinity (pour les permis en 2024). En particulier, nous avons ouvert notre dernière période de renouvellement annuel le 1er novembre 2024 afin de faciliter le traitement des renouvellements avant la période chargée des Fêtes et plus de 70 % des renouvellements avaient déjà été effectués à la fin du mois.



L'équipe du CMCNB continue de se concentrer sur les voies qui donneraient aux nouveaux médecins un accès au marché du travail

Collaboration avec le Registre national des médecins

Tout au long de l'année 2024, nous avons collaboré à l'élaboration du Registre national des médecins (RNM). Lancé par le Conseil médical du Canada, le RNM est accessible aux organismes de réglementation médicale de tout le pays et constitue la première source de données intégrée à l'échelle nationale sur les médecins canadiens. Il a pour but de renforcer la prestation des soins de santé, d'améliorer les résultats en matière de santé et de favoriser la collaboration entre les provinces et territoires. Il s'agit d'un système centralisé qui permet l'échange de renseignements et facilite la prise de décisions efficaces en matière de permis d'exercice et de réaction rapide en cas de crise sanitaire. Grâce au RNM, un large éventail de données sur les médecins, notamment les titres de compétences, les spécialités et les lieux d'exercice, sera accessible en un seul endroit sécurisé dans le nuage.

Collaboration avec d'autres organismes

Nous continuons à être actifs auprès de divers autres organismes, que ce soit sur le plan de la réglementation médicale ou d'autres domaines.

Nous collaborons régulièrement avec la Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC) pour appuyer les normes d'inscription et l'élaboration de politiques. Le comité de délivrance des permis d'exercice du Canada, qui examine l'harmonisation des voies d'accès au permis d'exercice, est l'une de nos principales initiatives communes. En outre, cette année, nous avons déployé des efforts pour communiquer de plus amples renseignements à nos partenaires du secteur de la santé sur nos pratiques en matière de délivrance des permis d'exercice.

Registre de l'Atlantique

Le Registre de l'Atlantique a été créé conjointement par les quatre collèges des médecins et chirurgiens des provinces de l'Atlantique pour les médecins qui souhaitent s'inscrire dans plusieurs provinces du Canada atlantique. À la fin de l'année 2024, le Registre de l'Atlantique comptait 403 médecins venant des 4 provinces. Santé Canada finance une étude de 18 mois pour évaluer le Registre de l'Atlantique.

L'équipe du CMCNB continue de se concentrer sur les voies qui donneraient aux nouveaux médecins un accès au marché du travail, comme le programme d'ECE et le programme d'assistantes et assistants cliniques, car ces démarches auront des effets considérables sur l'accès aux soins.

Les assistantes et assistants cliniques commencent à travailler

L'équipe du CMCNB s'est engagée à améliorer l'accès aux soins dispensés par des professionnelles et professionnels qualifiés. En septembre 2023, le conseil du Collège a approuvé la politique sur les assistantes et assistants cliniques, ce qui permet aux médecins formés à l'étranger qui ne seraient pas autrement admissibles à un permis d'exercice de la médecine au Nouveau-Brunswick de soigner les patientes et patients du site sous la supervision d'un médecin titulaire d'un permis d'exercice de la médecine.

Les premiers assistants et assistantes cliniques ont commencé à exercer dans la province en 2024. Au cours de la dernière année, nous sommes heureux d'avoir octroyé 16 permis d'assistance clinique dans le cadre de nos programmes d'assistantes et assistants approuvés dans la plupart des hôpitaux du Nouveau-Brunswick et dans les deux régions régionales de la santé. Ces professionnelles et professionnels de la santé qualifiés offrent des services de soutien dans de nombreux domaines cliniques différents, notamment l'anesthésie, la cardiologie, l'hospitalisation, la médecine familiale, la médecine interne générale, la chirurgie générale, la neurochirurgie, la neurologie,

l'obstétrique et la gynécologie, l'oncologie, les soins intensifs et la pédiatrie, et nous nous attendons à ce que ce programme prenne de l'ampleur au cours des années à venir.

Les assistantes et assistants cliniques illustrent l'une des principales priorités du CMCNB à l'heure actuelle et dans les années à venir : l'innovation dans les voies d'accès au permis d'exercice tout en maintenant nos solides processus de confirmation des qualifications, des compétences et des connaissances des médecins praticiens au Nouveau-Brunswick. Nous savions qu'il y avait dans la province des personnes diplômées internationales en médecine désireuses d'appliquer leurs compétences, et ces programmes leur offrent une option supplémentaire pour soigner les patientes et patients, en leur proposant des rôles et des responsabilités bien définis sous la supervision d'un médecin autorisé.

Le CMCNB a reçu d'excellents commentaires de la part des régions régionales de la santé quant à la façon dont ces nouveaux membres de l'équipe ont des effets positifs sur les soins aux patientes et patients ainsi que sur le moral de l'équipe. Nous prévoyons une croissance continue des programmes d'assistantes et assistants cliniques dans toute la province et des effets positifs sur l'accès aux soins pour la population néo-brunswickoise.

Évaluation de la capacité à exercer au Nouveau-Brunswick

Le programme d'Évaluation de la capacité à exercer au Nouveau-Brunswick (ECE-NB) a été mis en place pour accélérer l'entrée dans la province de médecins de famille chevronnés formés à l'étranger grâce à une évaluation minutieuse de leurs compétences cliniques et de leur capacité à exercer dans la province. Il constitue une autre voie d'accès au permis d'exercice pour les médecins qui n'y seraient pas autrement admissibles.

Le programme d'ECE-NB a connu d'énormes progrès tout au long de l'année 2024. Après examen des candidatures, l'équipe a interviewé les personnes candidates potentielles et chaque région régionale de la santé (RRS) en a retenu 5, ce qui donne un total de 10 personnes candidates pour la première cohorte. Les personnes candidates ont commencé leurs SEC de 12 semaines à l'automne, et celles qui ont été retenues devraient commencer à voir des patientes et patients au cours du premier semestre 2025.

Le programme n'aurait pu être aussi fructueux cette année sans l'apport des nombreux médecins de famille qui ont servi d'évaluateurs primaires et secondaires pour les SEC. La collecte et le suivi des données d'évaluation ont été facilités au moyen d'un nouveau formulaire conçu sur mesure dans Alinity, le portail des membres du CMCNB.

Nous nous attendons à ce que ce programme ait de profondes répercussions sur la province du Nouveau-Brunswick, puisque 10 000 à 15 000 patientes et patients auront accès à un fournisseur de soins primaires lorsque cette première cohorte commencera à exercer.

Le processus de sélection pour une deuxième cohorte a été lancé et 106 personnes candidates ont été jugées admissibles. Cette année, nous nous efforcerons de renforcer les capacités du programme en formant des évaluatrices et évaluateurs supplémentaires.

En bref

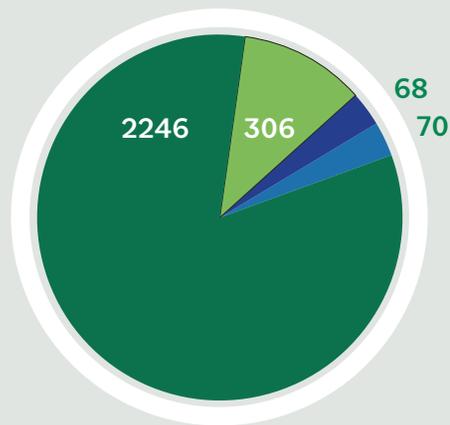
Au 31 décembre 2024

Année	2022	2023	2024
Inscrits titulaires d'un <u>permis annuel</u>	2223	2600	2690
Inscrits titulaires d'un <u>permis de suppléant</u>	138	58	81
Inscrits titulaires d'un <u>permis d'éducation médicale</u>	575	778	1031



- » **926** médecins de famille certifiés par le CMFC inscrits en 2024
- » **1032** spécialistes certifiés par le CRMCC inscrits en 2024

2024 répartition des 2690 inscrits par licence annuelle



83% PERMIS RÉGULIER

11% PERMIS DÉFINI

3% PERMIS SPÉCIAL

3% AUTRE PERMIS

2690 TITULAIRES d'un PERMIS ANNUEL, dont :

- » 2246 titulaires d'un **permis régulier**
 - 1843 titulaires non-inscrits au Registre de l'Atlantique
 - 403 titulaires inscrits au Registre de l'Atlantique
 - 167 inscrits au Registre de l'Atlantique du collège de la Nouvelle-Écosse;
 - 135 inscrits au Registre de l'Atlantique du collège de Nouveau-Brunswick;
 - 63 inscrits au Registre de l'Atlantique du collège de Terre-Neuve-et-Labrador;
 - 38 inscrits au Registre de l'Atlantique du collège de l'Île-du-Prince-Édouard.
- » 306 inscrits titulaires d'un **permis défini**
- » 68 inscrits titulaires d'un **permis spécial**
- » 21 inscrits titulaires d'un **permis de médecin frontalier**
- » 25 inscrits titulaires d'un **permis de courtoisie**
- » 16 inscrits titulaires d'un **permis d'assistant clinique**
- » 8 inscrits titulaires d'un **permis d'adjoint au médecin**

81 TITULAIRES d'un PERMIS DE SUPPLÉANCE

- » 70 inscrits titulaires d'un **permis de suppléance régulier**
- » 10 inscrits titulaires d'un **permis défini comme suppléant**
- » 1 inscrit titulaire d'un **permis d'emploi secondaire**

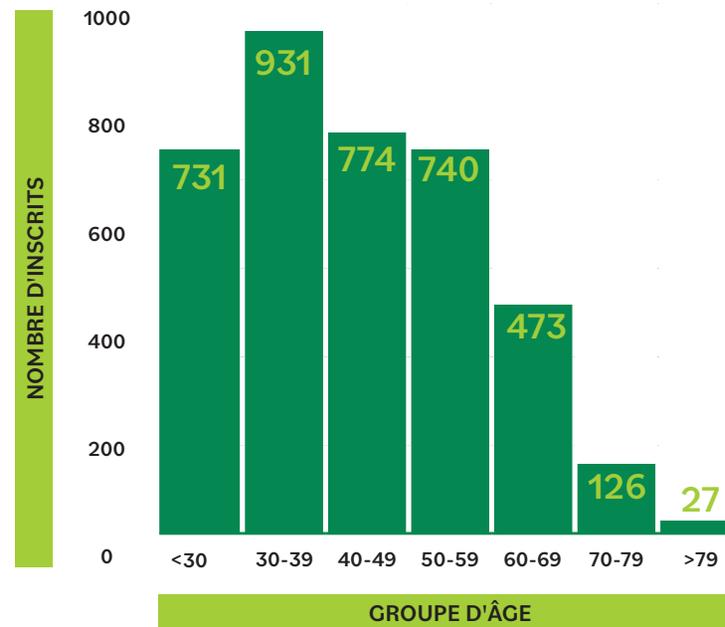
1031 INSCRITS TITULAIRES d'un PERMIS D'ÉDUCATION MÉDICALE

- » 517 inscrits titulaires d'un **permis d'étudiant en médecine**
- » 495 inscrits titulaires d'un **permis de stagiaire postdoctoral**
- » 19 inscrits titulaires d'un **permis de stagiaire clinique**



Répartition par âge de tous les inscrits

(y compris les apprenants en médecine)



Enquête sur les plaintes



Nombre record de plaintes

Le CMCNB a reçu un nombre record de plaintes en 2024, ce qui reflète les tendances nationales. Nous nous attendons à ce que cette tendance se poursuive, car les patientes, les patients et les médecins sont confrontés à un système de soins de santé de plus en plus difficile à gérer. La qualité des soins reste le principal type de plainte, mais nous constatons également une hausse des plaintes liées à l'éthique. Il s'agit d'enjeux comme les atteintes à la vie privée, les conflits d'intérêts, les questions interprofessionnelles, la discrimination, la fraude, l'absence de réponse au CMCNB et la conduite à l'extérieur des heures de normal de travail.

Le domaine de la médecine bénéficiant du privilège de l'autoréglementation, le CMCNB est chargé de protéger le public en menant des enquêtes approfondies sur toutes les plaintes. Ce faisant, nous nous engageons à veiller à ce que toutes les parties concernées soient traitées avec équité et délicatesse.

Résolution rapide

Quand les circonstances l'exigeaient, le CMCNB a affiné ses procédures afin de donner la priorité à une résolution rapide et d'accélérer les délais de traitement des plaintes. Cette approche vise à maintenir la relation patient-médecin et à trouver des solutions mutuellement acceptables, comme des excuses, une formation supplémentaire ou encore des améliorations du système ou des processus.

La résolution précoce permet de régler rapidement les préoccupations, ce qui contribue à la satisfaction des personnes plaignantes et atténue les répercussions sur les médecins. Ces derniers sont encouragés à reconnaître que leur conduite n'est pas conforme aux normes d'exercice et à proposer des solutions appropriées. Si la personne plaignante et le personnel du CMCNB sont d'accord sur la résolution proposée, la plainte est réglée sans d'autres procédures.

Amélioration du site Web

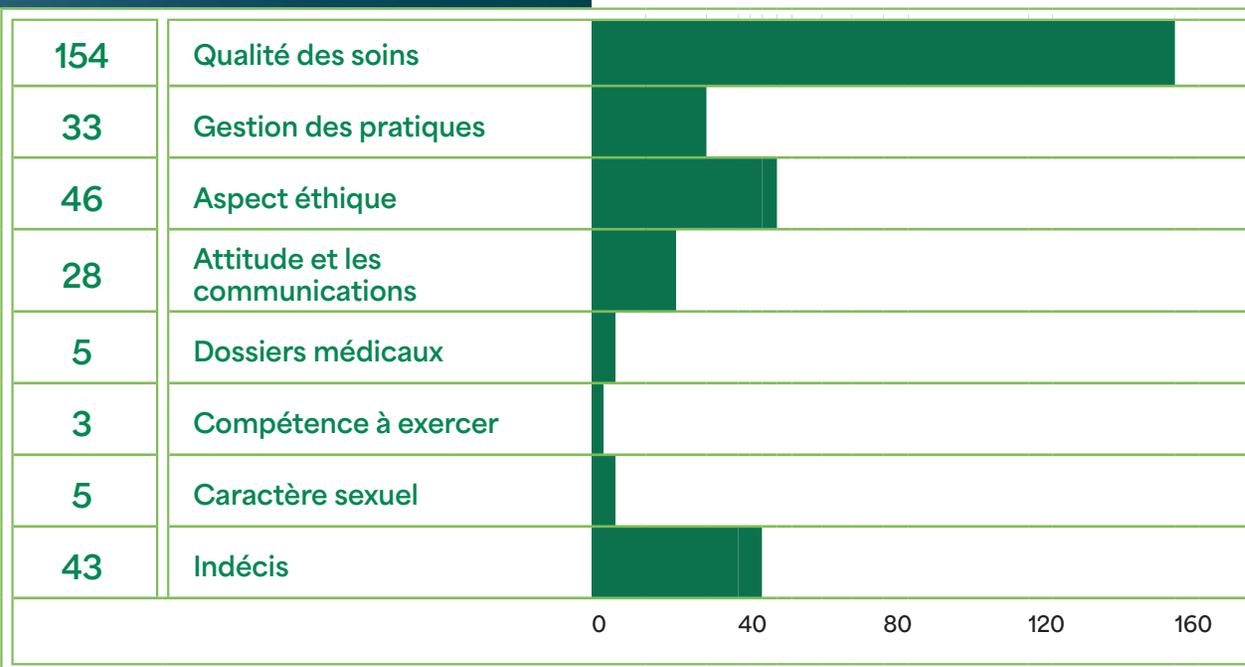
Afin de mieux appuyer les personnes plaignantes, le CMCNB a élargi la section des plaintes de son site Web. Une nouvelle page offre des conseils sur le moment et la manière de déposer une plainte et comprend des détails sur d'autres préoccupations et des questions fréquemment posées.

En outre, un nouveau formulaire a été introduit pour normaliser les renseignements fournis lors de la réception des plaintes, notamment une nouvelle section demandant aux personnes plaignantes d'indiquer le résultat souhaité de la plainte. Le formulaire a aidé l'équipe du Collège à parvenir à des résolutions plus rapides, en particulier lorsque la personne plaignante attend des excuses ou une reconnaissance, ou que le médecin tire des leçons de la plainte pour éviter que l'erreur ne se reproduise avec d'autres patientes et patients.

En bref

Au 31 décembre 2024

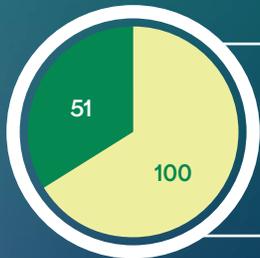
317 plaintes reçues



» Nous avons reçu **184 plaintes supplémentaires par rapport à 2023***.

* Voir les statistiques détaillées à la page 15.

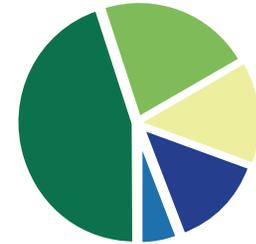
151 plaintes réglées*



- » 100 plaintes réglées par une résolution rapide
- » 51 plaintes résolues par le Comité des plaintes et de l'immatriculation

» Des 51 plaintes résolues par le Comité des plaintes et de l'immatriculation, les résultats suivants ont été obtenus :

- 23 AUCUNE AUTRE MESURE
- 11 REMONTRANCE
- 07 AVERTISSEMENT
- 07 CONSEIL
- 03 RECOMMANDATION DE FORMATION SEULEMENT



Comité des plaintes et de l'immatriculation

75	plaintes examinées	75
51	recommandations approuvées par le Conseil	51
22	recommandations en attente d'approbation par le Conseil	22
02	ordonnances d'enquête émises	02
02	envoyées au Comité de révision en vue d'une audience disciplinaire	02

» Recours et demandes de réexamen

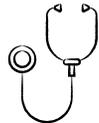
- 07 appels contre les recommandations du Comité des plaintes et de l'immatriculation
- 04 demandes de réexamen par le Comité des plaintes et de l'immatriculation

» Comité de révision

- 02 appels examinés

Assurance de la qualité des soins

On s'attend à ce que tous les médecins exerçant dans la province fournissent des soins de qualité à la population du Nouveau-Brunswick en appliquant les pratiques optimales actuelles. Le CMCNB guide les médecins dans cette démarche par l'entremise d'activités d'assurance de la qualité, notamment le Comité d'évaluation collégiale et l'élaboration de normes professionnelles. Ces initiatives sont conçues pour promouvoir l'excellence dans l'exercice de la médecine en veillant à ce que les médecins soient bien équipés pour répondre aux besoins changeants de leur clientèle et du système de soins de santé.

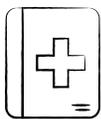


Normes professionnelles

Les normes professionnelles du CMCNB permettent d'établir des pratiques de base en matière de soins aux patientes et patients et de comportement des médecins. Ces normes guident nos membres tout en gérant les attentes des patientes et patients. Les normes professionnelles sont élaborées en consultation avec les membres inscrits, nos partenaires et le public, qui sont invités à faire part de leurs commentaires pendant le processus d'élaboration. Les normes sont créées et mises à jour si nécessaire, en fonction de l'évolution des pratiques, de la nouvelle législation et d'autres influences.

En 2024, nous avons mené des consultations ou approuvé les normes professionnelles suivantes :

- » Continuité des soins
- » Soins épisodiques
- » Soins virtuels
- » Intelligence artificielle (directives provisoires)



Évaluation collégiale

Le CMCNB est chargé de veiller à ce que les médecins de la province possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour fournir des soins de qualité de façon continue. Le Comité d'évaluation collégiale travaille régulièrement avec les médecins pour les aider à se former tout au long de leur vie et à améliorer continuellement la qualité de leurs soins. Les évaluatrices et évaluateurs du comité sont tous des médecins qui ont eux-mêmes fait l'objet d'une évaluation et qui ont bénéficié de cette expérience.

En bref

Au décembre 2024



Gouvernance

Conseil

D^{re} Rina Lee (ZONE 1)
D^{re} Manon Belliveau (ZONE 1)
D^r Michael Matchett (ZONE 1)
D^r Kerry Sheppard (ZONE 2)
D^r Arif Bungash (ZONE 2)
D^r Peter Ross (ZONE 2)
D^r Zeljko Bolesnikov
D^r Hanif Chatur (ZONE 3)
D^r Vivek Virmani (ZONE 3)
D^{re} Janik Côté-Bérubé (ZONE 4)
D^r Grant Oyeye (ZONE 5)
D^r Marc Aucoin (ZONE 6)
D^r Michael Hayden (ZONE 7)
M^{me} Diane Brideau-Laughlin (REPRÉSENTANTE DU PUBLIC)
M^{me} Dominique Eddie (REPRÉSENTANTE DU PUBLIC)
M. Mathieu Picard (REPRÉSENTANT DU PUBLIC)
M. Jason Steeves (REPRÉSENTANT DU PUBLIC)

En 2024, nous avons accueilli **Mme Dominique Eddie** et **M. Mathieu Picard** comme représentants du public au sein du conseil. Ils apportent une expertise considérable en psychologie et en droit, respectivement.

Comité de direction

Président

D^r Kerry Sheppard

Vice-présidente

D^{re} Rina Lee

Président sortant

D^r Peter Ross

D^r Michael Matchett (MEMBRE À TITRE PERSONNEL)

M^{me} Diane Brideau-Laughlin (REPRÉSENTANTE DU PUBLIC)

Comité des plaintes et de l'immatriculation

Président

D^r Michael Hayden

M. Jean Castonguay

D^r Tim Christie

D^r Teshome Kelkile

D^{re} Lachelle Noftall

M. Andrew Orchard

D^r Paul Postuma

D^r Hugh Scarth

Comité de révision

Président

D^r Michael Matchett

D^{re} Marilyne Bossé

M^{me} Cathy Bowlen

D^{re} Christine Duclos

D^r Gary Fecteau

D^{re} Linda LeBlanc

D^{re} Beatriz Sainz

D^r Patrick Sullivan

College of Physicians
and Surgeons of
New Brunswick



Collège des médecins
et chirurgiens du
Nouveau-Brunswick

Rapport annuel 2024

Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick
1, ch. Hampton, bureau 300
Rothesay, N.-B. E2E 5K8

info@cpsnb.org 506-849-5050